

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221207-DEC2022-125-AU
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-125

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2022-114 d'accorder une subvention de 75 € pour le dossier de Madame PELLERIN. Une erreur ayant été faite sur le montant de subvention, il convient de modifier la subvention inscrite dans la décision pour ce dossier.

- DECIDE d'attribuer une aide de 631 € en faveur de Madame PELLERIN – 01150 VAUX-EN-BUGEY pour la réalisation de travaux d'autonomie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2022-114.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 décembre 2022

Publiée le 08 DEC. 2022

Fait à Chazey-sur-Ain, le 7 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

